

La retraite

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **82 (1937)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHAPITRE VIII

La retraite

44. La rupture du combat.

Moment critique. C'est de nuit qu'elle s'opère le plus facilement. S'efforcer, même par des retours offensifs, de tenir jusque-là.

45. Combat en retraite.

Il y a combat lorsque l'ennemi impose la retraite. Seule la résistance acharnée, même des nids les plus petits, empêche que l'irruption ennemie ne provoque la panique. Dans toutes les guerres, des officiers durent intervenir, le pistolet au poing, pour empêcher la fuite de troupes dont le moral était brisé.

On compense l'échec d'un voisin par un succès dans son propre secteur (S.C. 300).

Tous les moyens de feu doivent être mis en œuvre pour permettre aux éléments de 1^{er} échelon de se décrocher, sans trop de pertes, aux fins de filtrer à travers un 2^e échelon, composé généralement de mitr. et des réserves. Les officiers rameutent tous les isolés, même si ceux-ci ne font pas partie de leur subdivision.

En principe un même échelon ne doit pas combattre deux fois de suite, il doit préalablement avoir été protégé par un autre que, à son tour, il pourra recueillir.

C'est le cdt. cp. qui ordonne : — le moment de se décrocher — l'emplacement de l'échelon de repli — l'axe de retraite de chaque sct. — l'endroit où elle doit se rendre et — l'attitude qu'elle doit y observer. Il désigne les patr. d'exploration chargées de garder le contact.

46. Manœuvre en retraite.

Lorsque la retraite est volontaire, il y a *manœuvre en retraite*. Les mesures prises par le cdt. cp. sont identiques. Mais le décrochage doit rester inaperçu de l'ennemi. Il sera parfois précédé d'une contre-offensive destinée à tromper l'adversaire. Des éléments, *très actifs*, seront laissés au contact.

Une cp. installée sur une *position de repli* doit poster en avant de petites patrouilles fixes, chargées de diriger ceux qui retraitent (pour dégager le champ de tir) et de servir de sonnettes d'alarme.

Les *points (de contact, S.C. 307)*, d'où l'ennemi pourrait menacer un flanc ou couper la retraite, doivent être défendus à outrance.

La *manœuvre en retraite de troupes de couverture* (S.C. 304) débutera si possible par l'occupation frontale de coupures naturelles du sol. L'envahisseur sera contraint, par des destructions, des tirs de harcèlement et des patrouilles de chasse, à un vaste déploiement. On se dérobera à l'attaque, pour recommencer ailleurs, sur des emplacements et par des cheminements déterminés d'avance. Si l'on a devant soi des éléments motorisés, il sera souvent avantageux de les attaquer de nuit.